

L'ARLA et l'EPA annoncent l'examen négocié conjoint de l'insecticide spiroadiclofène fabriqué par Bayer

En vertu du Programme d'examen conjoint des pesticides chimiques, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et la United States Environmental Protection Agency (EPA) ont accepté d'examiner conjointement l'insecticide spiroadiclofène soumis par Bayer CropScience. Bayer a proposé pour examen le spiroadiclofène de qualité technique et une préparation commerciale, l'acaricide Envidor 240SC, pour lutter contre les acariens dans les fruits à pépins, les fruits à noyau et les raisins, en plus des utilisations homologuées aux États-Unis pour les agrumes et les noix autres que l'arachide.

Le spiroadiclofène a été accepté dans le groupe 3 des examens négociés conjoints avec un délai d'examen de 28 mois et on s'attend à obtenir une décision concernant l'homologation vers l'hiver 2005. L'annonce concernant la décision réglementaire pour ce produit sera faite à ce moment.

Le groupe 3 des examens conjoints comprend les produits chimiques qui ne répondent pas aux critères des groupes 1 et 2. Les demandes d'homologation pour des produits chimiques présentement admissibles à l'examen incluent celles concernant la soumission de données en format électronique (y compris les versions électroniques des étiquettes), les formats de l'OCDE et les produits contenant plusieurs matières actives. Les produits chimiques faisant partie de ce groupe feront l'objet d'échéanciers négociés pour l'évaluation et la prise de décision après les examens préliminaires de l'ARLA et de l'EPA.

Avant de prendre une décision d'homologation concernant un nouveau produit antiparasitaire, une évaluation détaillée des risques sanitaires et environnementaux de même que de la valeur du produit est réalisée. Lors du processus d'examen conjoint, chaque pays utilise des examens individuels qui seront complétés par l'autre afin de simplifier ce processus. Les examens conjoints améliorent l'efficacité du processus d'homologation, fournissent un accès plus juste aux outils de lutte antiparasitaire dans les deux pays et favorisent l'homologation d'outils de remplacement.

L'ARLA et l'EPA participent aux examens conjoints et au partage des tâches relatifs aux évaluations de pesticides sur une base régulière. Les examens conjoints augmentent l'efficacité du processus d'homologation, facilitent l'homologation simultanée au Canada et aux États-Unis et donnent l'accès à de nouveaux outils de lutte antiparasitaire dans les deux pays.

Personne-ressource : Richard Aucoin
(613) 736-3705